

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 249
22 mars 2016**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-quarante-neuvième (249^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 22 mars 2016, à 19 h30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P) (<i>À distance</i>)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(M)

PRÉSENCES : 10
ABSENCES : 01
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)
M ^{me} Josée LIZOTTE	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, Serv. du transport et des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

Ouverture de la séance à 19 h 30.

À l'ouverture de la séance, Monsieur le président demande aux membres du conseil, aux directions de service et au public d'observer un moment de silence, à la mémoire d'Océanne Pagé Dufour, élève de l'école secondaire Jean-Raimbault, décédée accidentellement le 18 mars 2016, à l'âge de 14 ans. Au nom de la Commission scolaire des Chênes, M. Houle offre à la famille et aux proches d'Océanne ses plus vives marques de sympathie.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique, le commissaire Patrick Lagueux prend part à la présente séance du conseil à distance (via « Skype »). Il est donc réputé présent à la séance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 16 février 2016 (No 248)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 16 février 2016 (No 248)
6. Composition du comité exécutif – Mise à jour (**M. Jean-François Houle – Dossier de décision**)
7. Calendriers scolaires 2016-2017 – Secteur « jeunes » (*préscolaire, primaire, secondaire, Sprint*) et Secteur « adultes » (*formation générale des adultes, formation professionnelle, concomitance, milieu carcéral*) (**Services des ressources éducatives aux jeunes, de la formation professionnelle, de la formation générale aux adultes – Dossier de décision**)
8. Demande d'autorisation d'emprunt - Gymnase triple - École Marie-Rivier (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
9. Directive interne concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
10. Réfection des sanitaires et modifications au système de chauffage – École Saint-Pierre – Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
11. Réfection des sanitaires – École Saint-Nicéphore – Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
12. Achat regroupé de licences Microsoft avec la GRICS (**Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision**)
13. Nomination d'un délégué officiel et d'un délégué officiel substitut - Assemblée générale de la GRICS (**Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision**)

SUITE, PAGE 3

14. Nomination – Direction générale par intérim (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)
15. Motion de félicitations – Mérite en français SSJB Centre-du-Québec (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)
16. Listes (2) des chèques émis (Mme Isabelle Marquis)
17. Période réservée au comité de parents
18. Période réservée au président
19. Période réservée à la direction générale
20. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 2192/2016

Il est proposé par Mme Élisabeth Jutras et appuyé par Mme Lise Morin, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

Madame Marie-Christine Brunelle s'enquiert de l'évolution du projet d'école alternative à la Commission scolaire des Chênes, dont elle est une des initiatrices.

Le président et la directrice générale font savoir que bien que l'intérêt pour le projet soit toujours présent, la préoccupation première de la commission scolaire demeure la disponibilité d'espace ou d'un lieu physique pour accueillir une école alternative, ce qui n'est pas le cas en ce moment. La commission scolaire a entamé des démarches auprès du ministère de l'Éducation, visant l'ajout d'espaces pour répondre aux besoins de sa clientèle. Elle est toujours dans l'attente de nouvelles de la part du Ministère.

On précise par ailleurs qu'une nouvelle rencontre entre les responsables du projet et la direction de la commission scolaire est prévue pour le mois d'avril 2016. Enfin, Mme Brunelle fera parvenir au secrétaire général 30 nouvelles signatures de parents intéressés par le projet d'école alternative.

La commissaire-parent Stéphanie Lacoste prend place à son siège. Il est 19h38.

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

Le conseil entend le ministre des communications du conseil des élèves de l'école Marie-Rivier, M. Jérémy Laprade. Celui-ci est accompagné de ses collègues du conseil, dont Trystan Martel, représentant des élèves en cheminement continu. Monsieur Laprade entretient le conseil sur une problématique qui a trait aux travaux d'entretien mensuels de l'ascenseur de l'école, lesquels se déroulent parfois durant les heures de classe, rendant l'ascenseur inaccessible aux élèves qui ont besoin de l'utiliser.

SUITE, PAGE 4

Cette situation a notamment été relevée par Trystan Martel, qui se déplace en fauteuil roulant. Cette problématique cause stress et inconfort chez les utilisateurs. En conséquence, le conseil des élèves demande à la commission scolaire s'il est possible de s'assurer que les travaux se déroulent en dehors des heures de classe, afin de faciliter l'accès à l'ascenseur aux élèves qui en bénéficient.

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Yves Gendron, confirme tout d'abord que l'ascenseur fait bel et bien l'objet de travaux d'entretien à raison d'une fois par mois. Ces travaux devraient normalement être exécutés en dehors des heures de classe. À cette fin, il verra à rappeler au fournisseur de service ses obligations à cet égard.

Monsieur le président prend quelques instants pour saluer l'intervention des membres du conseil des élèves de l'école Marie-River. Depuis la mise en place de la « période réservée à la correspondance et aux questions des élèves », conformément à la *Politique d'initiation des élèves à la démocratie scolaire* (telle qu'en vigueur à la commission scolaire), il y a quelques années, les élèves de Marie-Rivier sont les tout premiers à s'en prévaloir.

Monsieur Houle les remercie d'avoir franchi ce pas, d'autant plus que leur démarche en est une de solidarité envers les élèves vivant avec des difficultés.

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 16 FÉVRIER 2016 (NO 248)

RÉSOLUTION CC : 2193/2016

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Lise Morin, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 16 février 2016 (no 248).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 16 FÉVRIER 2016 (NO 248)

RÉSOLUTION CC : 2194/2016

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Aubin et appuyé par Mme Josée Lizotte, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 16 février 2016 (no 248).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF – MISE À JOUR (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

En décembre 2015, le conseil des commissaires, appelé à statuer sur la composition du comité exécutif pour l'année 2015-2016, convenait qu'en raison du dépôt récent du Projet de loi 86 et de son impact anticipé sur la gouvernance scolaire (*fin des élections scolaires, mise en place de conseils scolaires, etc.*); il était judicieux de reconduire dans leurs fonctions tous les membres déjà en poste au comité exécutif (*résolution CC : 2172/2015*).

SUITE, PAGE 5

C'est donc dire qu'au premier chef, les trois élus désignés pour un mandat d'un an à l'exécutif (*les commissaires Manon Rivard, Patrick Lagueux et Alain Charest*) ont été reconduits dans leurs fonctions, au même titre que le président (*Jean-François Houle*) et la vice-présidente (*Isabelle Marquis*), qui y sont nommés d'office, de même que les commissaires-parents Marc Bergeron et Lise Morin. Pour sa part, M. Charest continuait d'occuper le poste de vice-président de l'exécutif.

Or, les changements importants (*et récents*) survenus au ministère de l'Éducation (*dont la nomination d'un nouveau ministre qui a dû, à son tour, être remplacé par un autre*) ont forcé le report des travaux de la commission parlementaire chargée d'étudier le Projet de loi 86. Il est vraisemblable que le Projet de loi ne sera pas sanctionné par l'Assemblée nationale d'ici la fin de l'année scolaire, tant et si bien qu'il y a lieu de revoir la composition du comité exécutif et de permettre aux élus intéressés de soumettre leur candidature à l'un des trois postes dont le mandat est d'une durée d'une année.

En atelier de travail, le 15 mars 2016, le conseil a convenu de procéder à une « *mise à jour* » de la composition du comité exécutif et de procéder à la désignation de trois nouveaux membres (*mandat d'un an*) parmi les commissaires « élus » et de demander aux commissaires-parents de procéder, entre eux, au même exercice et de nommer deux de leurs pairs. Le mandat de ce nouvel exécutif s'échelonne donc jusqu'à mars 2017.

a. Rappelons que le comité exécutif est constitué de sept membres, en l'occurrence :

- Le président du conseil, de même que la vice-présidente, qui y siègent d'office pendant toute la durée du mandat du conseil des commissaires;
- Deux commissaires-parents (*sans droit de vote*), désignés par les commissaires-parents eux-mêmes (*mandat d'un an*);
- Trois commissaires élus par leurs pairs, dont le mandat est d'une durée d'un an, de façon à ce que chaque membre du conseil ait l'opportunité, à tour de rôle (*donc annuellement*) de faire partie de l'exécutif, respectant ainsi le principe d'équité pour chacun des commissaires;

b. En conséquence, le comité des officiers est constitué de la façon suivante :

- Le président du conseil des commissaires (*pour toute la durée du mandat du conseil*)
- La vice-présidente du conseil des commissaires (*pour toute la durée du mandat du conseil*)
- Le vice-président du comité exécutif désigné par ses pairs dudit comité et dont la durée du mandat est d'une année

Ces règles ont reçu l'assentiment des membres du conseil des commissaires, par voie de résolution, en décembre 2014 (*résolution CC : 2019/2014*).

SUITE, PAGE 6

RÉSOLUTION CC : 2195/2016

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2015, le conseil des commissaires, appelé à statuer sur la composition du comité exécutif pour l'année 2015-2016, convenait qu'en raison du dépôt récent du Projet de loi 86 et de son impact anticipé sur la gouvernance scolaire; il était judicieux de reconduire dans leurs fonctions tous les membres déjà en poste au comité exécutif (*résolution CC : 2172/2015*);

CONSIDÉRANT que les trois élus désignés en décembre 2014, pour un mandat d'un an à l'exécutif (*les commissaires Manon Rivard, Patrick Lagueux et Alain Charest*) ont été reconduits dans leurs fonctions, au même titre que le président (*Jean-François Houle*) et la vice-présidente (*Isabelle Marquis*), qui y sont nommés d'office, et que les commissaires-parents Marc Bergeron et Lise Morin;

CONSIDÉRANT que des changements importants (*et récents*) sont survenus au ministère de l'Éducation (*nomination d'un nouveau ministre qui a dû, à son tour, être remplacé par un autre*) et ont forcé le report des travaux de la commission parlementaire chargée d'étudier le Projet de loi 86;

CONSIDÉRANT qu'il y a tout lieu de croire que le Projet de loi ne sera pas sanctionné par l'Assemblée nationale d'ici la fin de l'année scolaire;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, il y a lieu de revoir la composition du comité exécutif, afin de permettre aux commissaires intéressés de soumettre leur candidature à l'un des postes dont le mandat est d'une durée d'une année;

CONSIDÉRANT qu'en atelier de travail, le 15 mars 2016, le conseil a convenu de procéder à une « *mise à jour* » de la composition du comité exécutif et de procéder à la désignation de nouveaux membres (*mandat d'un an*) parmi les commissaires « élus » et les commissaires-parents;

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par M. Alain Charest:

- De procéder à une mise à jour du comité exécutif
- De nommer trois commissaires « élus » à l'un des postes dont le mandat est d'une durée d'une année, en lieu et place de Manon Rivard, Alain Charest et Patrick Lagueux;
- Que les commissaires-parents désignent, entre eux, deux représentants pour un mandat d'une durée d'un an;
- Que le mandat du comité exécutif s'échelonne de mars 2016 à mars 2017;
- De procéder à l'élection des membres du comité exécutif séance tenante;
- Que les commissaires intéressés par l'un des postes puissent faire part, brièvement, de leurs motivations à faire partie du comité exécutif;
- Qu'au terme de cet exercice, le président demande (selon le nombre de candidatures) la tenue d'un vote secret, afin de désigner les commissaires qui feront partie du comité exécutif;

SUITE, PAGE 7

- Qu'ultérieurement, le nouveau comité exécutif désigne, parmi ses membres, celui ou celle qui occupera la vice-présidence du comité;
- Que le secrétaire général, M. Bernard Gauthier, et la directrice générale adjointe, M^{me} Carmen Lemire agissent respectivement à titre de secrétaire et scrutatrice dans le cadre de ce vote secret.

Tour à tour, les commissaires Lyne Bélanger, Gaétan Delage, Élisabeth Jutras et Guylaine Lavigne font part à leurs collègues de leurs motivations à se joindre au comité exécutif.

Les quatre commissaires-parents se retirent pour déterminer lesquels d'entre eux seront appelés à faire partie du prochain comité exécutif.

LE VOTE SECRET EST APPELÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

Sont nommées membres du comité exécutif, jusqu'en mars 2017, les personnes suivantes :

***Madame Lyne Bélanger
Monsieur Gaétan Delage
Madame Élisabeth Jutras***

Commissaires-parents :

***Madame Lise Morin
Monsieur Marc Bergeron***

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le président prend quelques instants pour adresser ses remerciements à M. Alain Charest, qui a agi à titre de vice-président du comité exécutif, de décembre 2014 à ce jour.

7. CALENDRIERS SCOLAIRES 2016-2017 – SECTEUR « JEUNES » (PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE, SECONDAIRE, SPRINT) ET SECTEUR « ADULTES » (FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES, FORMATION PROFESSIONNELLE, CONCOMITANCE, MILIEU CARCÉRAL) (Services des ressources éducatives aux jeunes, de la formation professionnelle, de la formation générale aux adultes – Dossier de décision)

Comme prévu par la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire a la responsabilité d'adopter un calendrier scolaire pour chacun de ses secteurs d'enseignement.

Aussi, l'entente locale du personnel enseignant prévoit que chaque année, avant le 1er mai, la commission et le syndicat s'entendent sur le calendrier scolaire. Celui-ci établissant les congés mobiles, les journées de planification et d'évaluation ainsi que les jours de classe.

SUITE, PAGE 8

Pendant l'année de travail, 20 jours, dont 3 mobiles, doivent être consacrés à la planification, à l'organisation et à l'évaluation des activités d'enseignement en dehors de la présence des élèves. Ces 3 jours mobiles sont identifiés comme jours de classe et seront utilisés comme journées de planification à raison d'une pour une s'il n'y a pas de fermeture des classes due à une tempête, à une loi ou un règlement édicté par le gouvernement.

Tous les groupes concernés et prévus dans la Loi ont été consultés sur le sujet et la commission scolaire a fait le point sur les différents avis reçus en atelier de travail du conseil.

Le conseil des commissaires a considéré tous ces éléments et a tenté d'en tenir compte afin de minimiser les impacts tout en ne perdant pas de vue l'objectif incontournable visant à répondre le mieux possible aux besoins de formation et de persévérance scolaire. En ce sens, bon nombre de journées pédagogiques seront consacrées à de la formation.

RÉSOLUTION CC : 2196/2016

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a la responsabilité d'établir un calendrier scolaire;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé comme il se doit à la consultation sur le calendrier 2016-2017, auprès de tous les groupes concernés;

CONSIDÉRANT que les avis émis par les différents groupes consultés ne sont pas tous conciliables;

CONSIDÉRANT que les besoins reliés à la formation et à l'accompagnement du personnel enseignant continuent d'être très grands;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'entente locale du personnel enseignant relatives au calendrier;

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par M. Patrick Lagueux, d'adopter les calendriers scolaires 2016-2017, pour le secteur jeunes, le secteur de la formation générale des adultes et le secteur de la formation professionnelle excluant le calendrier du secteur carcéral, documents joints et faisant partie du présent procès-verbal étant entendu que :

- les calendriers sont conformes à la convention collective;
- des activités de formation se dérouleront dans la grande majorité des journées pédagogiques;
- trois journées serviront en cas de fermeture des classes due à une tempête, à une loi ou un règlement édicté par le gouvernement.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. **DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPRUNT - GYMNASE TRIPLE - ÉCOLE MARIE-RIVIER** (Service des ressources financières – Dossier de décision)

En mars 2014, le conseil des commissaires avait adopté une résolution permettant à la commission scolaire de transmettre au MEES une demande pour contracter un emprunt à long terme à sa charge pour un montant maximal de 2 673 899 \$, le MEES accordant une subvention maximale de 2 563 505 \$ dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives. Il s'agissait alors de la demande d'autorisation provisoire. Comme le projet est terminé, la commission scolaire doit maintenant procéder à la demande d'autorisation finale au MEES.

RÉSOLUTION CC : 2197/2016

CONSIDÉRANT la réalisation du projet d'agrandissement du gymnase de l'école secondaire Marie-Rivier;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a agi comme maître-d'oeuvre dans ce projet;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a fait une demande d'autorisation provisoire d'emprunt pour réaliser ce projet pour la portion des coûts de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le MEES a donné son accord à une demande provisoire d'autorisation d'emprunt;

CONSIDÉRANT qu'avec la fin des travaux, il y a lieu de procéder à la demande d'autorisation définitive;

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste, qu'une demande soit faite au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'autoriser la Commission scolaire des Chênes à contracter un emprunt à long terme au montant 2 324 000 \$, le coût final total des travaux totalisant 5 046 990 \$.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le président se réjouit du fait qu'en cette ère où l'on constate que plusieurs projets d'envergure occasionnent d'importants dépassements de coûts, celui de l'école Marie-Rivier a été réalisé à des coûts moindres qu'anticipés au départ, ce qui mérite d'être souligné.

9. **DIRECTIVE INTERNE CONCERNANT LA GESTION DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ORGANISMES PUBLICS** (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

En mars 2015, le gouvernement accordait un mandat au commissaire à la lutte contre la corruption qui consistait à formuler des recommandations pour lutter encore plus efficacement contre les pratiques illégales qui pourraient exister.

SUITE, PAGE 10

Une directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics adoptée par le Conseil du trésor et mise en vigueur le 1er août dernier, de même que la Stratégie gouvernementale en TI (stratégie TI), rendue publique le 19 juin dernier, prévoient plusieurs mesures répondant aux préoccupations du commissaire.

Cette nouvelle directive de gestion contractuelle prévoit entre autres la mesure suivante :

L'obligation pour les organismes publics d'adopter, avant la 1^{er} février 2016, des lignes internes de conduites afin d'assurer une meilleure gestion de ses processus contractuels, et précisant entre autres :

- les mesures prises par l'organisme pour l'identification des consultants et pour restreindre l'accessibilité aux documents d'appel d'offres et aux documents confidentiels;
- le processus d'engagement de confidentialité et de déclaration d'intérêts des employés impliqués dans la gestion des contrats publics;
- les mesures mises en place pour assurer l'ouverture à la concurrence.

RÉSOLUTION CC : 2198/2016

CONSIDÉRANT que le Secrétariat du Conseil du trésor mettait en vigueur, à partir du 1er août 2015, une nouvelle Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics pour l'ensemble de ses ministères et organismes ainsi que pour les réseaux de la santé et de l'éducation;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle directive remplace la Politique de gestion contractuelle relative à la conclusion des contrats d'approvisionnement, des services et de travaux de construction du réseau de l'éducation, jusqu'ici en vigueur pour le réseau de l'éducation;

CONSIDÉRANT que ces mesures visent essentiellement à assurer une application plus efficace de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), à renforcer la saine gestion des contrats dans les organismes publics ainsi qu'à répondre aux principales recommandations contenues dans le rapport du commissaire à la lutte contre la corruption concernant l'octroi et la gestion des contrats publics en informatique;

CONSIDÉRANT qu'afin de se conformer à l'article 24 de cette *directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics*, la commission scolaire se devait d'adopter, avant le 1^{er} février 2016, des lignes internes de conduite.

Il est proposé par Mme Lise Morin et appuyé par M. Marc Bergeron:

- d'adopter la directive interne concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. RÉFECTION DES SANITAIRES ET MODIFICATIONS AU SYSTÈME DE CHAUFFAGE – ÉCOLE SAINT-PIERRE – OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*.

Le projet consiste en la réfection majeure des sanitaires des garçons et des filles, de la chaufferie et du drainage.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 22 février 2016.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 17 mars 2016 à 14 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront à la mi-mai pour se prolonger jusqu'à la fin août.

Ce projet est financé par le MEES dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 393 624.00 \$ avant taxes.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

RÉSOLUTION CC : 2199/2016

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du MEES dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Lise Morin:

- d'octroyer le contrat pour la réfection majeure des sanitaires, de la chaufferie et du drainage de l'école St-Pierre à l'entreprise Deshaies et Raymond, au montant de 284 800.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. RÉFECTION DES SANITAIRES – ÉCOLE SAINT-NICÉPHORE – OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*.

Le projet consiste en la réfection des sanitaires des garçons et des filles et au remplacement du drainage extérieur.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 17 février 2016.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 16 mars 2016 à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront à la fin juin pour se prolonger jusqu'à la fin août.

Ce projet est financé par le MEES dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 273 588.00 \$ avant taxes.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

RÉSOLUTION CC : 2200/2016

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du MEES dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme aux dites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par Mme Élisabeth Jutras et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste :

- d'octroyer le contrat pour la réfection des sanitaires et remplacement du drainage extérieur de l'école St-Nicéphore à l'entreprise Groupe Drumco construction, au montant de 236 880.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12. ACHAT REGROUPE DE LICENCES MICROSOFT AVEC LA GRICS (Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision)

La Commission scolaire utilise de nombreuses licences Microsoft tels Windows, Office et des accès clients (Cal). Les licences MS Office prendront fin le 1^{er} juin 2016. Ces licences seront également acquises ou renouvelées par de nombreuses commissions scolaires.

Les commissions scolaires peuvent obtenir de meilleurs prix pour ces licences en participant à un programme d'achat de volume pour le milieu scolaire appelé EES (*Enrollement for Education Solutions*). Ce programme offre une tarification par palier de quantité. Le passage d'un palier à l'autre génère une économie substantielle.

La GRICS invite, cette année encore, la commission scolaire à joindre ce regroupement d'achats pour l'acquisition de ses licences. La GRICS est un OBNL au service des commissions scolaires pour lesquelles elle développe des solutions technologiques et est le principal fournisseur de logiciels. Les orientations prises par celle-ci pour le développement des nouveaux logiciels reposent sur des produits Microsoft.

Ce regroupement permettra aux commissions scolaires participantes de bénéficier des prix des paliers les moins dispendieux et de générer d'importantes économies de volume. Le contrat sera conclu avec un revendeur autorisé pour une durée initiale d'une année, avec une option pour deux prolongations d'une année.

Des frais d'administration de 2 % du coût total des licences acquises dans le cadre de cet appel d'offres seront payables à la GRICS pour les frais encourus pour l'exécution du présent mandat.

La date limite pour s'inscrire à cet achat regroupé est le 8 avril 2016. Le processus d'appel d'offres, l'adjudication du contrat, le traitement des bons de commande se feront du 11 au 29 avril. Les licences seront en vigueur le 1^{er} juin 2016.

RÉSOLUTION CC : 2201/2016

CONSIDÉRANT le besoin pour la Commission scolaire des Chênes d'acquérir des licences pour des produits Microsoft;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes est membre de la GRICS;

CONSIDÉRANT le rôle que joue la GRICS dans l'offre et le développement des principaux logiciels corporatifs des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT les orientations prises d'utiliser des outils Microsoft pour le développement et la mise à jour des logiciels corporatifs des commissions scolaires qui sont offerts par la GRICS;

CONSIDÉRANT l'achat regroupé offert par la GRICS;

CONSIDÉRANT la formule tarifaire offerte aux commissions scolaires;

CONSIDÉRANT les économies réalisables grâce au regroupement des volumes d'achats.

SUITE, PAGE 14

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par M. Gaétan Delage:

- De participer au regroupement d'achats de licences Microsoft offert par la GRICS.
- D'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels.
- D'autoriser la direction générale à approuver les bons de commande ou autres documents requis dans le cadre de ce regroupement d'achats.
- D'autoriser la direction générale à approuver tout changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur du contrat.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ OFFICIEL ET D'UN DÉLÉGUÉ OFFICIEL
SUBSTITUT - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA GRICS (Service du transport et des
technologies de l'information – Dossier de décision)**

En prévision de la prochaine assemblée générale de la GRICS (*Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires*), il est prévu de nommer par résolution le délégué officiel et le délégué officiel substitut.

Selon les Règlements généraux de la GRICS, seuls ces délégués peuvent exercer un droit de vote lors de cette assemblée.

La résolution doit parvenir au secrétariat général de la GRICS avant la tenue de la prochaine assemblée générale prévue le 18 mai prochain.

RÉSOLUTION CC : 2202/2016

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes est membre de la Société de gestion du réseau informatique des Commissions scolaires (GRICS) et que le contrat de participation stipule que la Commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom ainsi qu'un délégué officiel substitut;

CONSIDÉRANT les Règlements généraux de la GRICS pour exercer un droit de vote;

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Élisabeth Jutras:

- Que le directeur en poste au Service du transport et des technologies de l'information soit et est par la présente nommé délégué officiel de la Commission scolaire des Chênes aux assemblées générales de la GRICS et qu'en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel, la directrice générale ou le directeur général en poste de la Commission scolaire des Chênes soit et est par la présente nommé(e) délégué(e) officiel(le) substitut.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

14. NOMINATION – DIRECTION GÉNÉRALE PAR INTÉRIM (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

La directrice générale ayant confirmé la date de son départ à la retraite pour le 17 avril 2016, le conseil des commissaires doit procéder à la nomination d'une direction générale par intérim puisque le processus de sélection ne sera pas terminé avant quelques semaines.

Monsieur le président décrète la tenue d'un huis-clos pour permettre au conseil de délibérer sur cet item de l'ordre du jour. Il est 20h36.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL À HUIS-CLOS

Monsieur le président décrète la fin des délibérations à huis-clos et la reprise de la séance publique. Il est 20h45.

RÉSOLUTION CC : 2203/2016

CONSIDÉRANT la décision de la directrice générale de quitter pour la retraite le 15 avril 2016;

CONSIDÉRANT le prolongement de l'affichage de poste pour la sélection de la prochaine direction générale;

CONSIDÉRANT que l'entrée en poste de la nouvelle direction générale ne pourra se faire avant le départ de l'actuelle directrice générale;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une direction générale par intérim jusqu'au moment d'entrer en fonction de la personne qui sera sélectionnée pour ce poste;

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par M. Marc Bergeron, de nommer Mme Chantal Sylvain au poste de direction générale par intérim, à compter du 18 avril 2016 et jusqu'à l'entrée en fonction de la personne qui sera sélectionnée pour ce poste.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15. MOTION DE FÉLICITATIONS – MÉRITE EN FRANÇAIS SSJB CENTRE-DU-QUÉBEC (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2204/2016

CONSIDÉRANT que quatre élèves qui ont complété leur parcours au secondaire à la Commission scolaire des Chênes font partie des neuf étudiants du Centre-du-Québec à avoir reçu un certificat Mérites en français, décerné tout récemment par la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec (SSJBCQ);

CONSIDÉRANT que ces élèves sont Daniela Cadena-Velasco et Jérémie Champoux (*tous deux de l'école Jean-Raimbault*), Lesly-Anne Chabot (*école La Poudrière*) et William Rousseau (*école Marie-Rivier*);

SUITE, PAGE 16

CONSIDÉRANT que la dernière année fut exceptionnelle, puisqu'en temps normal, la SSJBCQ remet trois Mérites en français «aux meilleurs résultats du territoire centricois» et que, cette année, deux étudiants avaient obtenu une note de 99 % à leurs examens ministériels de français de 5e secondaire et sept autres obtenaient la note de 98 %;

CONSIDÉRANT que la SSJBCQ a préféré décerner davantage de Mérites en français, plutôt que d'en donner deux;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste, de transmettre les hommages et félicitations du conseil à Daniela Cadena-Velasco, Jérémie Champoux, Lesly-Anne Chabot et William Rousseau;

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

16. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (Mme Isabelle Marquis)

Madame Marquis fait savoir que l'on a répondu adéquatement à ses questions portant sur les listes de chèques # 202 et 203.

17. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Lors de sa dernière rencontre statutaire, le comité de parents accueillait Mme Julie Philippon, qui a prononcé une conférence sur la dyspraxie. L'énoncé de Mme Philippon a été fort apprécié des parents et intervenants présents, d'autant plus que le sujet est encore méconnu.

Lors de la séance d'avril, le comité accueillera Mme Stéphanie Trudeau, dont la conférence aura pour thème « *l'obsession du corps* ».

18. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Monsieur le président a récemment accusé réception de deux résolutions d'appui à la démocratie scolaire, de la part des conseils municipaux de Saint-Guillaume et Saint-Germain. Il souligne qu'à l'échelle de la province, de plus en plus de voix s'élèvent pour appuyer la démocratie scolaire.

Monsieur Houle commente brièvement le dernier budget du gouvernement du Québec. Bien que cet exercice fasse état de crédits supplémentaires en éducation, il est actuellement difficile de savoir si tous les coûts de système seront considérés.

Enfin, M. Houle rappelle la tenue des journées portes ouvertes des écoles secondaires, les 23 et 24 avril. Il invite ses collègues à prendre part à cette activité.

19. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Comme il s'agit de sa dernière séance ordinaire du conseil à titre de directrice générale, puisqu'elle quittera pour la retraite le 17 avril 2016, Mme Desbiens profite du temps qui lui est imparti pour exprimer sa fierté devant les réalisations qu'elle a vécues à la Commission scolaire des Chênes, particulièrement depuis sa nomination à titre de directrice générale, au début de 2011. Elle affirme que seule, une direction générale ne peut tout réaliser et qu'à cet égard, elle a pu compter sur des appuis exceptionnels.

SUITE, PAGE 17

Elle salue d'abord les deux directrices générales adjointes, Carmen Lemire et Chantal Sylvain. Elle reconnaît leur support indéfectible et les remercie pour leur engagement, leur authenticité et leur complicité.

Madame Desbiens souligne également l'apport des différents cadres de service. Elle met en lumière leur loyauté, leur dévouement et leur engagement. Elle note que les directions de service ont vécu, au cours des dernières années, les conséquences directes des compressions massives en éducation. Jamais elles n'ont baissé les bras. C'est à elles que revient le mérite des nombreux projets soumis au conseil.

Elle remercie tous les membres du conseil pour leur appui et, surtout, l'importance qu'ils accordent à la réussite des élèves. Ses derniers mots, Mme Desbiens les réserve pour le président. Elle met en lumière son soutien constant et la qualité de leurs échanges sur tous les sujets touchant le monde de l'éducation et, au premier chef, la commission scolaire.

Madame Desbiens conclut en affirmant que la personne qui lui succédera pourra compter sur du personnel de très grande valeur. Elle souhaite à tous ce qu'il y a de mieux dans la suite des choses.

Monsieur le président prend la parole :

En tant que président et représentant de la population, il peut témoigner que Christiane Desbiens a exercé exactement le type de leadership dont l'organisation avait besoin au moment de sa nomination, il y a cinq ans.

Elle correspondait alors au profil recherché et n'a déçu aucune attente. Selon M. Houle, on se souviendra de son ouverture d'esprit, de sa détermination, de sa compétence et de sa capacité de compromis.

Elle a toujours fait confiance à l'équipe qui l'a entourée et a su s'adjoindre les personnes qui pouvaient bien la compléter. Elle a démontré un grand respect pour les élus scolaires, elle qui a dû s'adapter à un autre style de présidence lorsque M. Houle a été élu en 2014.

Celui-ci ajoute que dans un monde de l'éducation présentement marqué par la morosité, M^{me} Desbiens n'a jamais cessé de faire montre de positivisme. La réussite éducative des élèves a continué sa progression sous sa gouverne, a conclu le président.

20. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h14, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG